# Risques biotechnologiques : nouvelle réunion du Protocole de Cartagena en mai 2008

Par

Publié le 29/02/2008, modifié le 27/02/2025

Du 12 au 16 mai 2008, se tiendra à Bonn (Allemagne) la quatrième réunion des parties au Protocole de Cartagena [1] sur la prévention des risques biotechnologiques, le premier traité international environnemental traitant du commerce des OGM. A l'ordre du jour de cette rencontre, figurent notamment :
– le fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques (organe centralisant les données relatives aux lois nationales en vigueur, ainsi que les résumés des évaluations des risques effectuées) ;
– la question de l'étiquetage et de la traçabilité des Organismes Vivants Modifiés (OVM) sera également abordée (pour rappel, les OVM regroupent les semences, plantes et animaux GM) ;
– la définition de règles et de procédures internationales concernant les régimes de responsabilité et de réparation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés. Un groupe de travail ad-hoc s'est réuni en octobre [2] et en mars et prépare plusieurs propositions sur ce point particulièrement important.
Inf'OGM vous informera des décisions adoptées à l'issue de cet évènement.

En parallèle, la société civile organise un contre-sommet, Planète Diversité [3]. Ce rassemblement défendra, auprès des négociateurs, "une cause commune : la diversité biologique, menacée par les tendances dévastatrices de la production agro-alimentaire". Au programme : conférences, ateliers, manifestations, festival, concerts, etc.

[1] Le protocole est entré en vigueur le 11 septembre 2003 et il a d'ores et déjà été ratifié par 143 pays sur 192 pays enregistrés aux Nations unies.

[2] Inf'OGM actu n°4, Protocole de Cartagena – Vers quelle réparation des dommages causés par le commerce international des OVM ?

[3] http://www.planet-diversity.org/fr/...

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/risques-biotechnologiques-nouvelle-reunion-du-protocole-de-cartagena-en-mai-2008/